

COMMUNE DE CATONVIELLE

Rapport de Présentation

- SOMMAIRE -

1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

- I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**

- II – ANALYSE TERRITORIALE**
 - II -1- ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
 - II - 2 VOLET PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL**

- III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**

2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

- I - LES CONTRAINTES**

- II - LES ENJEUX**

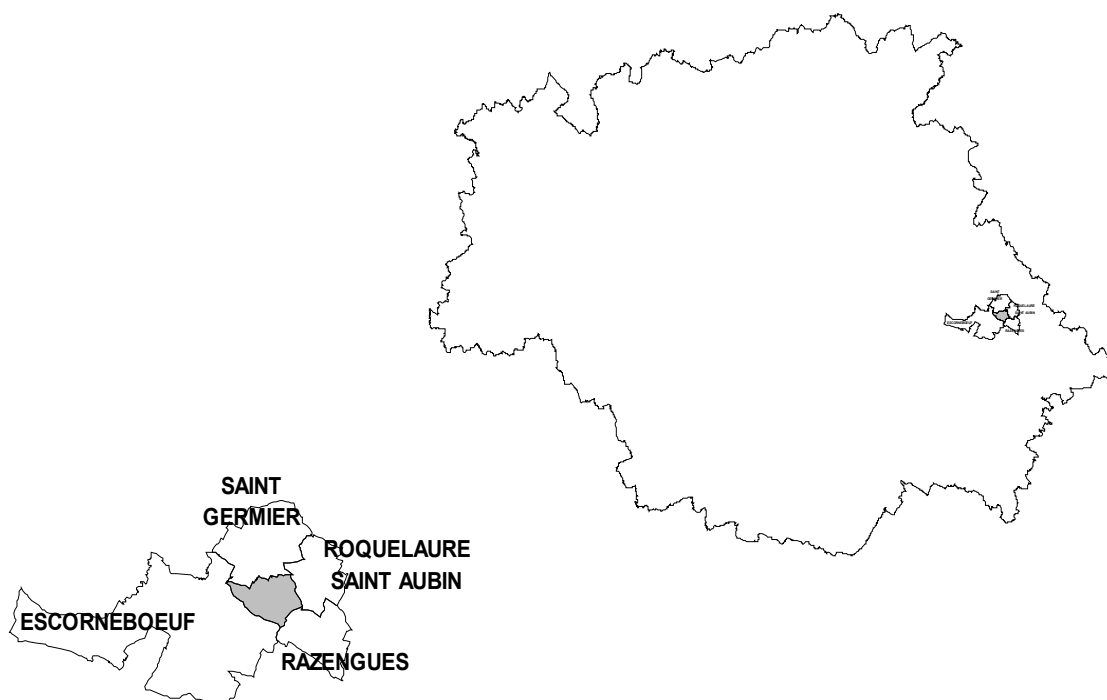
- III - CHOIX DU ZONAGE**

- IV - INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT**
 - IV-1 PRECONISATIONS PARTICULIERES**
 - IV-2 DISPOSITIONS GENERALES**

1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

La Commune de CATONVIELLE, située entre Gimont et Cologne est desservie par les RD n° 249 et 161, fait partie du canton de COLOGNE et est limitrophe avec les communes de , Saint-Germier , Roquelaure Saint-Aubin , Razengues , et Escorneboeuf,

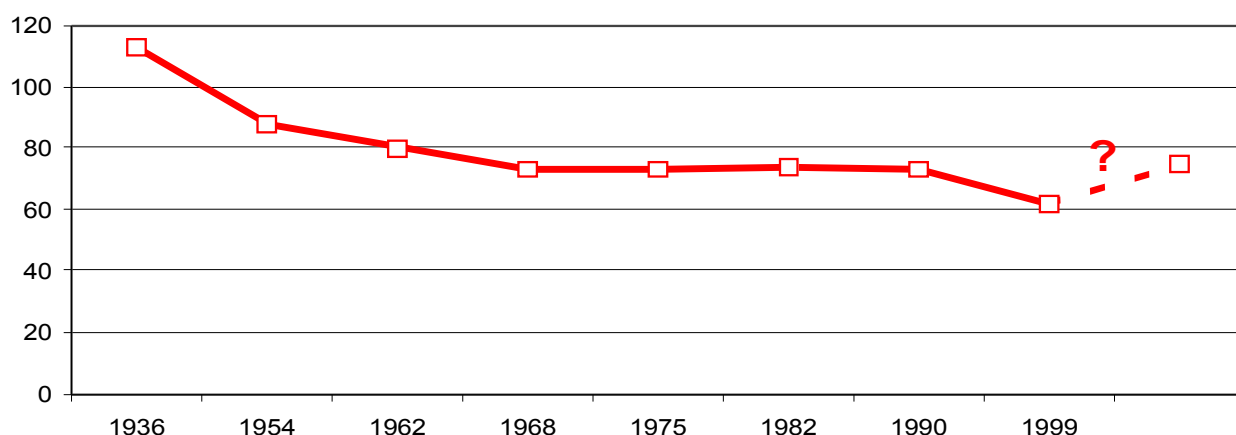
SITUATION



I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

Démographie

Démographie



Population sans doubles comptes de 1936 à 1999

	1999	1990	1982
Population sans doubles comptes	62	73	74

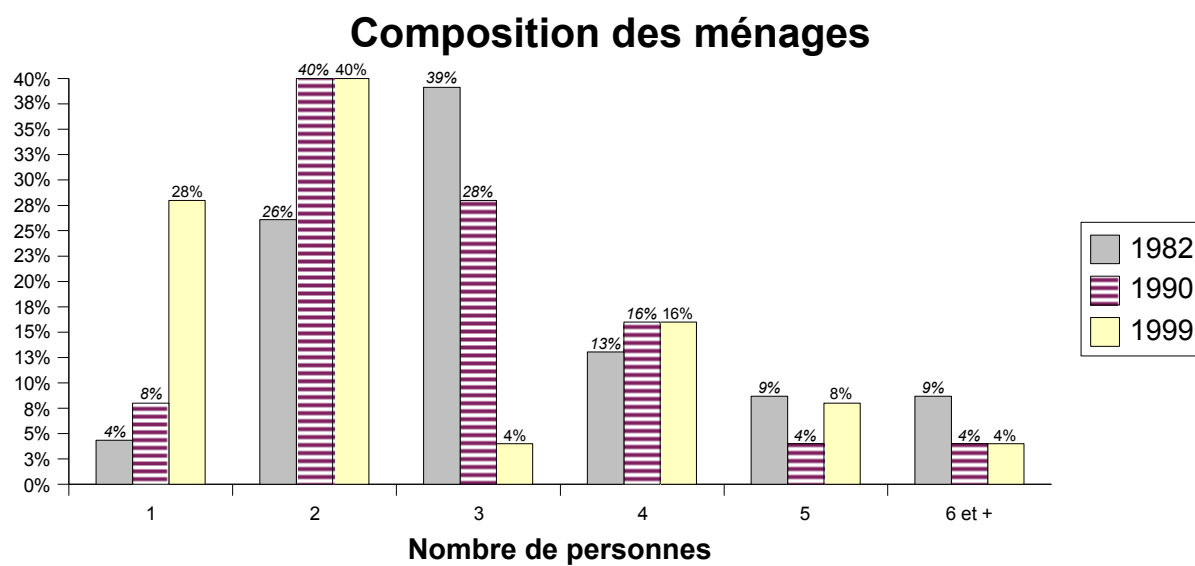
	1999/1990	1990/1982
Evolution en %	-15,1%	-1,4%
Solde migratoire	-6	4
Solde naturel	-5	-5

Population par classe d'âge	0-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-59 ans	60-79 ans	80 ans et plus
1999	8	8	9	18	16	3
En %	12,9%	12,9%	14,5%	29,0%	25,8%	4,8%
1990	8	10	7	21	16	11
En %	11,0%	13,7%	9,6%	28,8%	21,9%	15,1%

Commune de : **Catonvieuille**

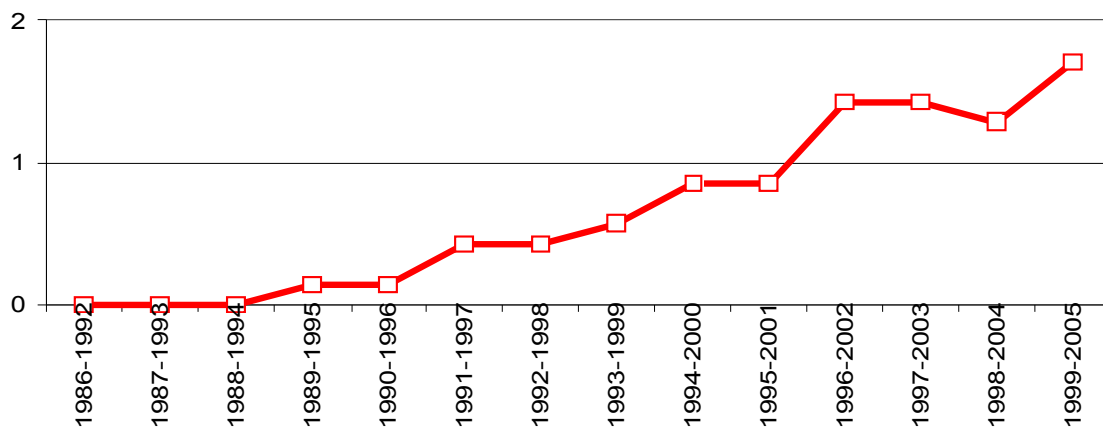
Sources : INSEE / RGP

Composition de la population :



LOGEMENTS

Logement



Construction neuve de 1984 à 2003 (moyennes glissantes sur 7 ans)

Construction neuve

	2005	2004	2003	2002	2001
Individuel	3	1	0	5	0
Collectif	2001-2005 0				

Parc ancien

Occupation	Propriétaires occupants	Locataires non HLM	Locataires HLM	Meublés et hôtels	Occupants à titre gratuit
1999	21	3	0	0	1
En %	84,0%	12,0%	0,0%	0,0%	4,0%
Logements vacants	1999	1990			
En % du parc	3,8%	0%			

Commune de : **Catonvieuille**

Sources : INSEE / RGP
DDE/SITADEL

ECONOMIE

Agriculture

L'activité agricole reste prédominante , orientée principalement vers l'agriculture céréalière , avec un peu d'élevage ,et un producteur d'ail.

A cela se rajoutent quelques productions spécialisées tels que des élevages de canards avec deux ateliers de gavage

Artisanat

Une conserverie avec vente à la ferme

Entreprise artisanale d'audiovisuel

Services

A part la Mairie , les autres services se situent à l'extérieur , tels que:

-Gendarmerie à Cologne et l'Isle Jourdain

-Trésorerie à Mauvezin

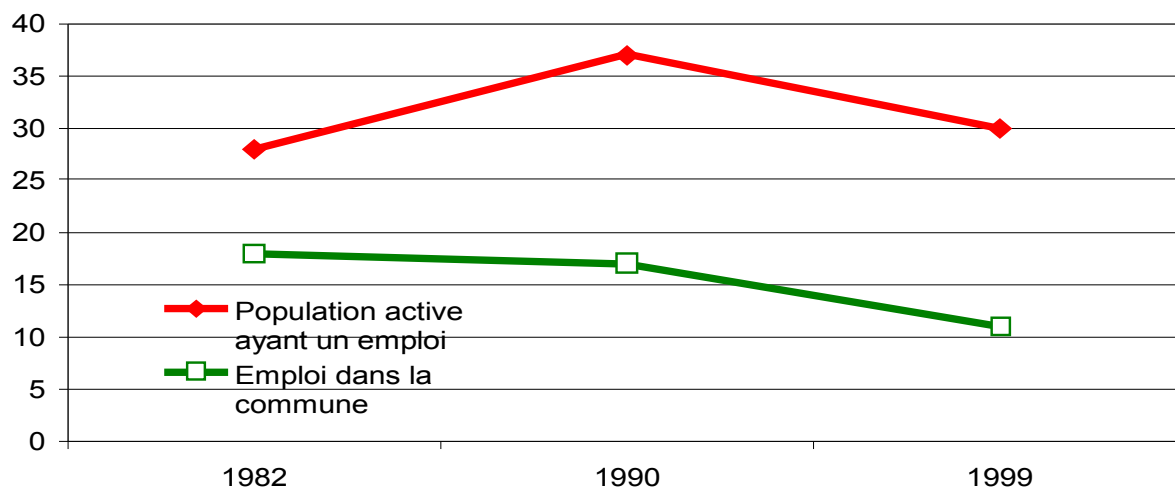
-La Poste à Gimont

-Les Secours à l'Isle-Jourdain

-Equipement à Mauvezin

-.....

Emploi



	1999	1990	1982
Population active ayant un emploi	30	37	28
Emploi dans la commune	11	17	18

Commune de **Catonvielle**

Sources : INSEE / RGP

II – ANALYSE TERRITORIALE

II -1 ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

LA MORPHOLOGIE DU SITE



Le territoire de la commune couvre 307 HA composé d'espaces vallonnés et soulignés par des lignes de crêtes, dont la principale est orientée Nord-Sud , ligne de partage des eaux entre le Sarrampion et la Marcaoué ,et quatre lignes de crêtes secondaires orientées Est-Ouest .
Le territoire s'étage entre 167 et 216 mètres d'altitude et est encadré par deux vallées :

- vallée du Sarrampion à l'Est
- vallée de la Marcaoué à l'Ouest

Quelques boisements ont été conservés à l' Est de la Commune et quelques bosquets à proximité de certains lieux-dits.

La commune est desservie par les Routes Départementales n°249 et 161,cette dernière assurant la liaison vers l'Isle-Jourdain à l'Est et Mauvezin à l'Ouest

Le reste du territoire est desservi par des voies Communales.

L' OCCUPATION DU SOL

L'occupation du sol n'est pas bien maîtrisée aujourd'hui.

On s'oriente vers une dispersion de l'habitat en créant des pseudo PAU (parties actuellement urbanisées) sur le territoire communal.

Il était donc nécessaire et urgent à ce que la Commune de Catonvielle se dote d'un document de planification.

CONTEXTE COMMUNAL

La commune de Catonvielle est membre de la Communauté de Communes Terride-Arcadèche. Dans ce secteur, la pression toulousaine commence à se faire ressentir depuis quelques années. En effet, le territoire a vu le rythme de construction s'intensifier et le nombre d'habitants augmenter ces dernières années.

Aujourd'hui, la commune est parmi les dernières de la Communauté de Communes à ne pas posséder de document de planification urbaine et à rester sous le Règlement National d'Urbanisme et a souhaité élaborer une carte communale.

L'analyse territoriale reposera sur l'identification de sites potentiellement urbanisables en se reposant sur certains principes :

- **lutter contre le mitage** en privilégiant un développement en continuité avec les Parties Actuellement Urbanisées de la commune, ou dans les zones ayant connu un développement récent,
- **prendre en compte les paysages de la commune et lutter contre leur banalisation** en analysant la sensibilité paysagère des sites (éléments structurants existants, vues depuis les axes de circulations principaux, éléments d'identité...)
- **accompagner la commune dans la définition d'un projet communal global à long terme** en considérant les potentialités d'extension des sites et les outils complémentaires pouvant être mobilisés.

A Catonvielle, les possibilités d'urbanisation sont limitées du fait notamment de la topographie qui offre peu d'autres solutions qu'un étirement le long des lignes de crête. L'analyse porte donc sur les principaux sites identifiés par la commune (village, hameaux...). Ceux-ci doivent suffire à répondre aux objectifs (quantitatif et qualitatif) de développement de la commune.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET RELIEF

La commune de **Catonvielle** est située entre deux rivières, **la Marcaoué à l'Ouest de la commune et le Sarrampion à l'Est**, qui naît juste au sud de la commune. Des affluents de ces rivières ainsi que leurs propres affluents traversent la commune d'Ouest en Est creusant de façon régulière des petits vallons dans le versant Ouest de la Marcaoué.

Le relief communal s'organise autour de ces cours d'eau et est marqué de plusieurs lignes de crête :

- la principale, orientée Nord-Sud, ligne de partage des eaux entre le Sarrampion et la Marcaoué
- quatre autres, orientées Est-Ouest qui sont les lignes secondaires de partage des eaux entre les différents affluents du Sarrampion et du Marcaoué

Le réseau de voirie communale parcourt ces lignes de crête.

Le village de Catonvielle se trouve sur la crête la plus au nord, à l'angle de la route départementale 161 reliant Touget à Razengues. Composé principalement de bâtiments publics (mairie, église et cimetière, salle des fêtes, boulodrome), ainsi que du château et d'une habitation, **il ne forme pas une réelle agglomération.**

Le reste de l'urbanisation est principalement localisé **le long des routes sur les lignes de crête**, soit regroupée en hameau comme au « village », soit de façon plus dispersée sur les crêtes, comme au « Carme », à « l'Héritier » ou encore au « Pierret » par exemple. On note également quelques fermes isolées dans le versant ouest du Sarrampion.

A MONTAGNAC

Actuellement composé de deux maisons, une à chaque extrémité de la ligne de crête, et d'une ruine au centre, ce site ne constitue **pas une réelle partie actuellement urbanisée** de la commune. Toutefois, les possibilités de développement sont assez restreintes dans les sites précédemment cités et celui-ci, bien que sensible d'un point de vue paysager, est l'une des zones les moins critiques pour envisager le développement urbain de la commune, celle-ci présentant un relief très contraignant.

II- 2 VOLET PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL





PANORAMA ILLUSTRATIF







III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

LE PATRIMOINE

Essentiellement constitué par le Château de Montagnac du 16^e siècle , de l'Eglise du 19^esiècle jouxtant le cimetière , constituée d'une nef unique terminée par un clocher -mur à l'ouest.

Ruines de la Chapelle du 17^e siècle N-D. de Pitié de Sansas.

- LES SERVICES

-Mairie

- LES EQUIPEMENTS

- Equipement sportif sur la Commune – boulodrome -
- Foyer rural

-LES RESEAUX TECHNIQUES

➤ **Elimination des déchets**

La commune adhère au SICTOM de MAUVEZIN

➤ **Eau potable-assainissement**

La commune fait partie du SIAEP de la BAROUSSE

Electricité

S D E G (syndicat départemental d'électrification du gers)

Voirie

Communauté de Communes de Terride-Arcadèche

La commune de Catonvielle est adhérente à la Communauté de Communes TERRIDE-ARCADECHE qui a pris les compétences Scolaire et Voirie Communale.

- LES TRANSPORTS

Il n'existe pas de liaison de transport public entre la Commune et le chef lieu de Canton.

Seul un ramassage scolaire assure la liaison vers les écoles primaires de Monbrun et Encausse et vers le secondaire à l'Isle-Jourdain.

2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

I –LES SERVITUDES ET CONTRAINTE

I-1-Servitudes

-Servitude aérienne à l'extérieur des zones de dégagement

I-2-Contraintes

-Mouvements de terrains de type retrait-gonflement des argiles (règles constructives à mettre en œuvre pour les constructions .Une carte d'aléas retrait/gonflement des argiles a été établie pour le Département du Gers et consultable sur le site www.argiles.fr Un plan de prévention des risques a été prescrit le 04/11/2005.

-Risques Naturels : Risques d'inondations du Sarrampion.

II - LES ENJEUX

-Permettre le développement de l'accueil de population,

-Offrir des possibilités d'extension des zones constructibles dans les hameaux retenus dans la carte communale

-Lutter contre le "mitage"

-Prendre en compte les paysages de la Commune

-Améliorer la planification sur le territoire Communal en donnant la possibilité à la Commune , à partir de cette Carte Communale -en tant que premier support de planification-de mieux définir et maîtriser à plus long terme les potentialités d'extension des sites ou/et la création de nouveaux secteurs à urbaniser.

III - CHOIX DU ZONAGE

L'occupation du sol

L'occupation du sol s'orientera vers trois zones:

- "au château" qui est en réalité le centre administratif de la commune (Mairie , salle des fêtes , église , cimetière,,,,,,)
- au lieu dit " au village "
- au lieu dit "A Montagnac "

Cette urbanisation sera donc regroupée en trois hameaux.

Tableau récapitulatif des possibilités d'urbanisation par site

Site	Potentiel à court terme nombre d' habitations	Potentiel à plus long terme	Opportunité d'opé- ration groupée	Intérêt
au Château	4-5	éventuellement au Nord-Ouest	éventuellement au Nord-Ouest	**
«au village»	4-5	très limité	/	**
à Montagnac versant Nord	4-5	très limité	/	*

Secteur	Lieux-dit	Superficie totale (hectares)
Zone ZC1	" au château "	2,56 ha
Zone ZC2	" au château "	0,84 ha
Zone ZC2	" A Montagnac "	3,06 ha
Zone ZC1	" Au village "	3,06 ha

		9,52 ha

Le reste du territoire correspond pour l'essentiel à la zone agricole ou devant rester naturelle, intitulée ZN et ZNi pour le secteur inondable.

Conclusion

Sur l'ensemble des sites précédemment décrits, la commune a la possibilité d'accueillir entre 12 et 15 maisons supplémentaires, soit environ entre 30 et 40 habitants.

La moitié des terrains éventuellement « constructibles » fait déjà l'objet d'une demande de Certificat d'Urbanisme ou de Permis de Construire et les possibilités d'extension de chaque zone apparaissent limitées du fait de la topographie.

IV - INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

IV-1 PRECONISATIONS PARTICULIERES PAR SITE

AU CHATEAU

Versant Sud

Le terrain entre la construction récente et le cimetière peut accueillir une nouvelle habitation. Toutefois, il conviendrait de :

-**conserver un espace libre à proximité immédiate du cimetière** afin de préserver l'ensemble église + cimetière ainsi que la percée visuelle sur le Château depuis la ligne de crête plus au sud. La future construction devra donc s'implanter du côté de l'habitation existante.

-sensibiliser le propriétaire à la **plantation d'une haie champêtre en limite sud de parcelle** en continuité de celle de la maison existante.

L'urbanisation de ce versant de l'autre côté de la mairie n'est pas envisageable du fait de sa forte pente.

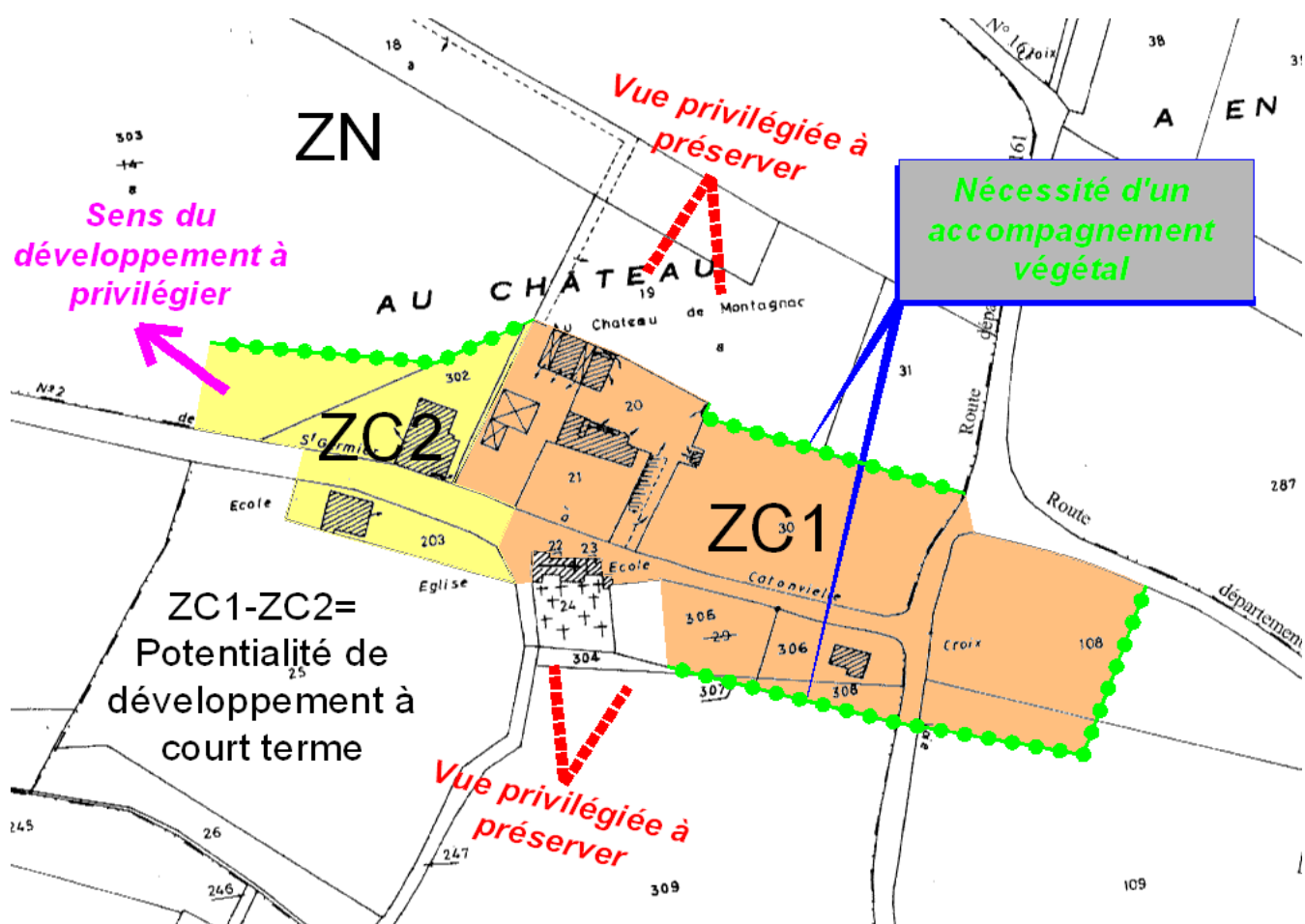
Versant Nord

Ce versant apparaît moins contraignant. Son urbanisation est possible le long de la voie communale enherbée existante. C'est le secteur où **privilégier l'urbanisation future** du coeur du village. Il conviendrait cependant de sensibiliser les propriétaires à l'**implantation de haies champêtres** en limite Nord des parcelles afin de réduire au minimum l'impact dans le paysage ainsi que d'être **vigilant à la hauteur et à l'implantation des maisons**.

A l'Est (de l'autre côté de la voie communale)

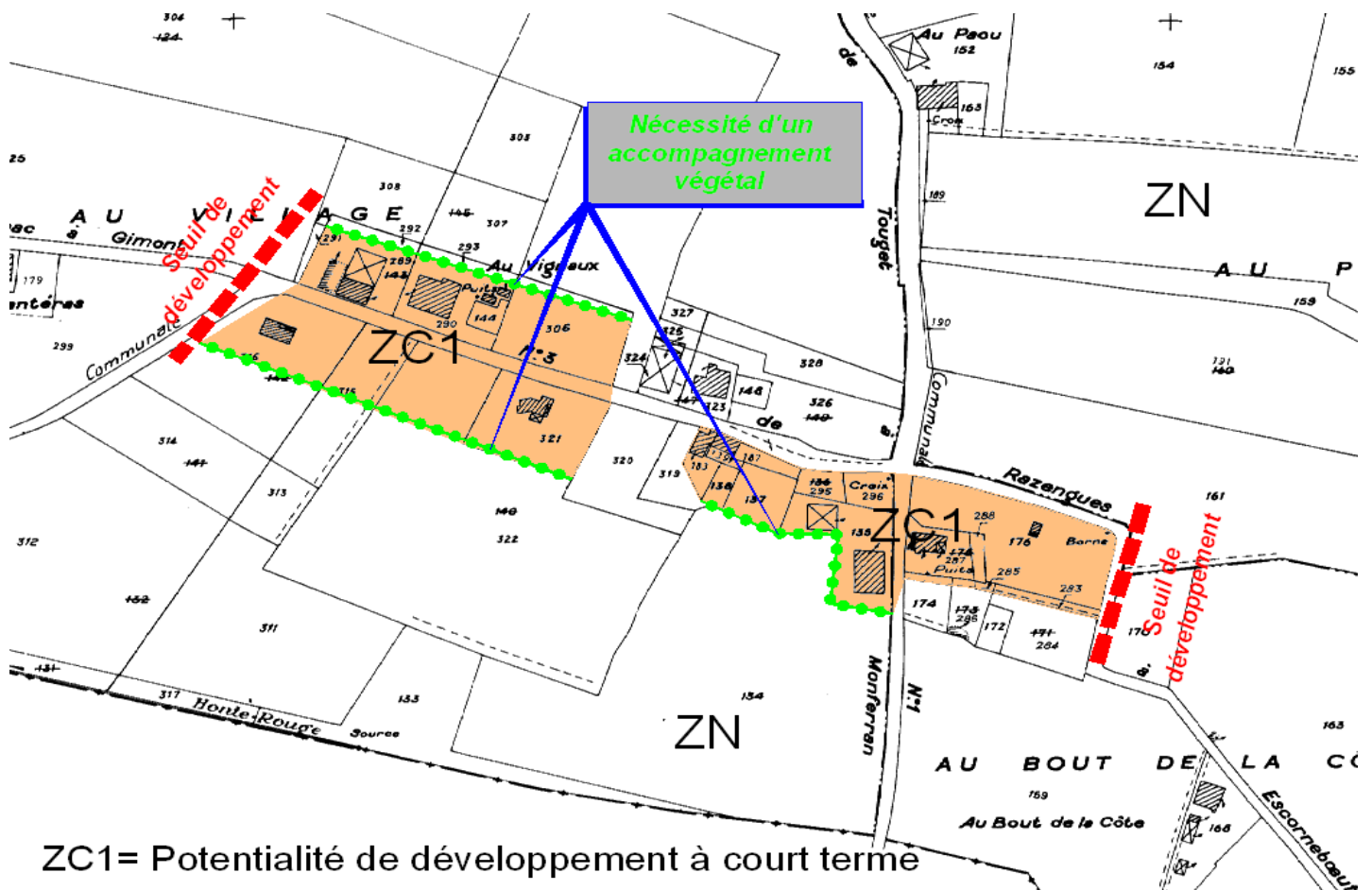
La commune envisage d'étendre l'urbanisation sur un terrain de l'autre côté de la voie communale. Cette extension est limitée compte tenu du fort impact que cela pourrait générer.

Il conviendra, pour le terrain concerné, de rester très vigilant quant à l'implantation de la construction pour limiter son impact depuis la crête principale (voie communale) en s'appuyant sur la végétation existante qu'il serait donc souhaitable de maintenir.



AU VILLAGE

Tant sur le versant Nord que sur le versant Sud, il conviendra de rester vigilant à l'orientation et l'implantation des maisons ainsi qu'à la végétalisation du site en sensibilisant les propriétaires à la plantation de haies champêtres en limite basse de leurs parcelles.



A MONTAGNAC

L'urbanisation de ce versant créant un vis-à-vis avec la zone du Château et depuis la voie communale n°1 en arrivant de Saint Germier, il conviendra d'être très vigilant sur la qualité des opérations menées.

- une **vigilance particulière** sera souhaitable au niveau des **Permis de Construire** quant à la **hauteur** des constructions (privilégier les constructions de plain-pied, évitant les garages en sous-sol), aux **volumes** (de préférence simples) et à l'**implantation** des maisons (plutôt en haut de parcelle) afin de limiter l'impact de ces constructions dans le paysage.
- la **plantation de haies champêtres** doit être préconisée en limite nord des parcelles afin d'améliorer l'intégration des constructions sur le versant et de réduire leur impact visuel. Dans le même objectif, la plantation d'arbres champêtres en limite sud de la voie communale pourrait être envisagée dans le cadre où celle-ci devrait être élargie.

Le versant Sud, protégé par une haie et présentant une topographie assez plane, peut éventuellement accueillir quelques constructions à proximité de la voie communale. Au niveau du zonage (parcelle n° 216) , il a été décidé de rester en retrait par rapport à la VC n°1 en préconisant que la future habitation s'implante le plus près possible de la construction existante , située à l'Ouest , afin de préserver la vue et l'ouverture sur le village.

VUE EN RELIEF DU TERRITOIRE COMMUNAL
AVEC ZONAGE PROJETE

